

## SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 11 novembre 2025 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (ères), Marie-Claude Labelle, Sonia Pilon, Mathieu Cléroux, Jean-Marc Beaulieu, Simon Duval-Matte et Jean-Pierre Allard en présentiel. Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle.

Aussi présent, monsieur Sylvain Joly, directeur général et greffier-trésorier.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la mairesse Francine Asselin-Bélisle, celle-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2025-11-01

### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sonia Pilon  
Appuyé par Jean-Marc Beaulieu  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre
3. Adoption des paiements fournisseurs et des salaires de septembre 2025
4. Adoption des paiements fournisseurs et des salaires d'octobre 2025
5. Chemin des Épinettes – Cession
6. Chemin de la Source - Cession
7. Chemin Mattioli – Cession
8. Chemin Levasseur - Cession
9. Entretien des chemins d'hiver – Kilométrage 2025-2026
10. Parc linéaire P'tit train du Nord – Demande d'intervention de la MRC d'Antoine-Labelle
11. Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) – Budget 2026
12. Régie Service Sécurité Incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR) - Budget 2026
13. Complexe Environnemental de la Rouge (CER) – Budget 2026
14. Signature de la transaction et quittance convenue entre la Municipalité de Lac-Saguay et madame Claudette Auger-Rouleau
15. Le Prisme (camp de jour 2026) – Demande de contribution financière
16. Lumière de rue – 63, chemin du Lac-Allard
17. Signataires des chèques et effets bancaires de la Municipalité
18. Varia
19. Suivi des dossiers
20. Correspondance et information
21. Période de questions
22. Levée de la séance

Adoptée

2025-11-02

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025**

Il est proposé par Marie-Claude Labelle  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 9 septembre 2025 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Sylvain Joly, directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée

2025-11-03

**3. ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES DE SEPTEMBRE 2025**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;

Il est proposé par Marie-Claude Labelle

Appuyé par Jean-Pierre Allard

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les comptes des paiements fournisseurs au 30 septembre 2025 totalisant 229 588.01\$, ainsi que la liste des salaires du mois de septembre au montant 26 875.60\$ (semaine 35 à 38).

Adoptée

- Le registre des paiements fournisseurs de septembre, portant les numéros, C2500327 à C2500375 et les paiements directs L2500049 à L2500053 totalisant 229 588.01\$;
- Le registre des salaires dépôts directs de septembre portant les numéros D2500309 à D2500314 totalisant 4 811.22\$ (élus) et D2500300 à D2500308 et D2500315 à D2500338 totalisant 22 064.38\$, incluant les semaines 35 à 38.

2025-11-04

**4. ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES D'OCTOBRE 2025**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;

Il est proposé par Sonia Pilon

Appuyé par Mathieu Cléroux

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les comptes des paiements fournisseurs au 31 octobre 2025 totalisant 157 515.71\$, ainsi que la liste des salaires du mois d'octobre au montant 27 674.86 (semaine 39 à 43).

Adoptée

- Le registre des paiements fournisseurs d'octobre, portant les numéros, C2500376 à C2500419 et les paiements directs L2500054 à L2500062 totalisant 157 515.71\$;
- Le registre des salaires dépôts directs d'octobre portant les numéros D2500345 à D2500350 totalisant 4 811.22\$ (élus) et D2500339 à D2500344 et D2500351 à D2500378 totalisant 22 863.64\$, incluant les semaines 39 à 43.

2025-11-05

**5. CHEMIN DES ÉPINETTES - CESSION**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Jean-Marc Beaulieu

Et résolu à l'unanimité

De mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Sylvain Joly, directeur général à signer les documents inhérents à la transaction de cession du chemin des Épinettes.

Adoptée

2025-11-06

**6. CHEMIN DE LA SOURCE - CESSION**

Il est proposé par Sonia Pilon

Appuyé par Marie-Claude Labelle

Et résolu à l'unanimité :

De mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Sylvain Joly, directeur général à signer les documents inhérents à la transaction de cession du chemin de la Source.

Adoptée

- 2025-11-07      **7. CHEMIN MATTIOLI – CESSION**
- Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Mathieu Cléroux  
Et résolu à l'unanimité :
- De mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Sylvain Joly, directeur général à signer les documents inhérents à la transaction de cession du chemin Mattioli.
- Adoptée
- 
- 2025-11-08      **8. CHEMIN LEVASSEUR - CESSION**
- Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Jean-Marc Beaulieu  
Et résolu à l'unanimité :
- De mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Sylvain Joly, directeur général à signer les documents inhérents à la transaction de cession du chemin Levasseur.
- Adoptée
- 
- 2025-11-09      **9. ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – KILOMÉTRAGE 2025-2026**
- Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Jean-Marc Beaulieu  
Et résolu à l'unanimité :
- D'augmenter de 3.7 le kilométrage de l'entretien des chemins d'hiver, et ce, afin de desservir les chemins de la Source, Levasseur, Mattioli, du Grizzly, Talbot et Kodiak.
- Adoptée
- 
- 2025-11-10      **10. PARC LINÉAIRE P'TIT TRAIN DU NORD – DEMANDE D'INTERVENTION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**
- CONSIDÉRANT QUE le parc linéaire *P'tit train du Nord* constitue un patrimoine régional d'envergure, reconnu mondialement comme un modèle de qualité et de hauts standards;
- CONSIDÉRANT QUE ce sentier de deux cent trente-quatre kilomètres (234 km) traverse vingt-six (26) municipalités réparties dans six (6) MRC;
- CONSIDÉRANT QUE ce parc linéaire favorise la protection du milieu naturel, en incitant les usagers à adopter des pratiques responsables et durables, dans le respect de l'environnement, tout en stimulant l'activité économique locale et sociale;
- CONSIDÉRANT QUE le *P'tit train du Nord* représente un attrait économique et touristique majeur situé au cœur du territoire de la Municipalité de Lac-Saguay;
- CONSIDÉRANT QUE ce parc exerce un leadership reconnu auprès de la communauté en contribuant au rayonnement régional et en offrant un environnement convivial, accessible, sécuritaire et inclusif, tant pour les locaux que pour les touristes;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Antoine-Labelle exerce plusieurs compétences relativement aux quatre-vingt-huit kilomètres (88 km) du parc qui sont situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des travaux d'entretien, en plus de voir à la réalisation des projets d'amélioration et de mise en œuvre des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'état déplorable de la chaussée du parc, particulièrement sur le tronçon traversant les municipalités de Rivière-Rouge, Nomingue et Lac-Saguay;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux usagers se sont plaints de cette situation et sont réticents à l'idée de réemprunter ce parcours;

CONSIDÉRANT QUE cette dégradation constitue un obstacle à la vitalité économique et touristique de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Mathieu Cléroux  
Appuyé par Simon Duval-Matte  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal demande à la MRC d'Antoine-Labelle d'intervenir sur le parc linéaire *P'tit train du Nord* afin de procéder à la réfection et remise en bon état du tronçon concerné, mais également sur l'ensemble du parcours.

Adoptée

2025-11-11

**11. RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER) – BUDGET 2026**

ATTENDU QUE la Régie de collecte environnementale de la Rouge a dressé son budget pour l'exercice financier 2026;

ATTENDU les dispositions de l'article 603 (C-27.1) du Code Municipal du Québec.

EN CONSÉQUENCE:  
Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Sonia Pilon  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget 2026 de la Régie de collecte environnementale de la Rouge au montant de 2 182 923\$.

Adoptée

2025-11-12

**12. RÉGIE SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (RSSIVR) – BUDGET 2026**

ATTENDU QUE la Régie du Service de Sécurité des incendies de la Vallée de la Rouge a dressé son budget pour l'exercice financier 2026;

ATTENDU les dispositions de l'article 603 (C-27.1) du Code Municipal du Québec.

EN CONSÉQUENCE:  
Il est proposé par Mathieu Cléroux  
Appuyé par Marie-Claude Labelle  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget 2026 de la Régie du Service de Sécurité des incendies de la Vallée de la Rouge au montant de 1 280 391\$.

Adoptée

2025-11-13

**13. COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE (CER) – BUDGET 2026**

ATTENDU QUE le Complexe Environnemental de la Rouge a dressé son budget pour l'exercice financier 2026;

ATTENDU les dispositions de l'article 603 (C-27.1) du Code Municipal du Québec.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Sonia Pilon  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget 2026 du Complexe Environnemental de la Rouge au montant de 7 300 663.15\$.

Adoptée

2025-11-14

**14. SIGNATURE DE LA TRANSACTION ET QUITTANCE CONVENUE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY ET MME CLAUDETTE AUGER-ROULEAU.**

**CONSIDÉRANT QUE** la demanderesse Claudette Auger-Rouleau poursuit la Municipalité en dommages;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont trouvé une entente à l'amiable, sans admission de responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette entente, les parties ont convenu de signer une transaction et quittance confidentielle;

**CONSIDÉRANT QUE** cette transaction et quittance sera signée par les parties incessamment.

**EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE**, il est proposé par Jean-Marc Beaulieu, appuyé par Marie-Claude Labelle :

**QUE** la Municipalité signe la transaction et quittance convenue avec la demanderesse Claudette Auger-Rouleau;

**QUE** la mairesse, Francine Asselin-Bélisle soit autorisée à signer la transaction et quittance.

Adoptée

2025-11-15

**15. LE PRISME (CAMP DE JOUR 2026) – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Il est proposé par Sonia Pilon  
Appuyé par Simon Duval-Matte  
Et résolu à l'unanimité :

D'allouer un montant de 150\$ au *Camp de jour Le Prisme, Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier* pour l'année 2026.

Adoptée

2025-11-16

**16. LUMIÈRE DE RUE – 63, CHEMIN DU LAC-ALLARD**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Marie-Claude Labelle  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Sylvain Joly, directeur général, à entreprendre les démarches nécessaires auprès des fournisseurs, et ce, afin d'installer une lumière de rue près du 63, chemin du Lac-Allard.

Adoptée

2025-11-17

**17. SIGNATAIRES DES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QU'** il y a lieu de mettre à jour, auprès de nos institutions financières, les noms des signataires des chèques et effets bancaires de la Municipalité de Lac-Saguay;

**ATTENDU QUE** deux signatures sont nécessaires lors de l'émission d'un chèque par la Municipalité de Lac-Saguay;

Il est proposé par Mathieu Cléroux appuyé par Simon Duval-Matte et résolu unanimement d'autoriser la mairesse, Francine Asselin-Bélisle et le directeur général, Sylvain Joly à signer les chèques et effets bancaires de la Municipalité. De plus, la conseillère Marie-Claude Labelle, en l'absence de l'un ou l'autre des signataires, est autorisée à signer lesdits chèques et effets bancaires.

Adoptée

**18. VARIA**

Le Conseil demande à ce que les ordres du jour et les procès-verbaux soient mis sur le site Web de la Municipalité le plus rapidement possible.

**19. SUIVI DES DOSSIERS**

**20. CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions sont posées relativement au budget pour l'achat des livres à la bibliothèque, la publication des procès-verbaux sur le site de la Municipalité et le Pickleball.

2025-11-18

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marie-Claude Labelle  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 8h10

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Sylvain Joly, directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné, Sylvain Joly, directeur général et greffier-trésorier, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2025-11-03 et 2025-11-04.

\_\_\_\_\_  
Sylvain Joly directeur général et greffier-trésorier

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse